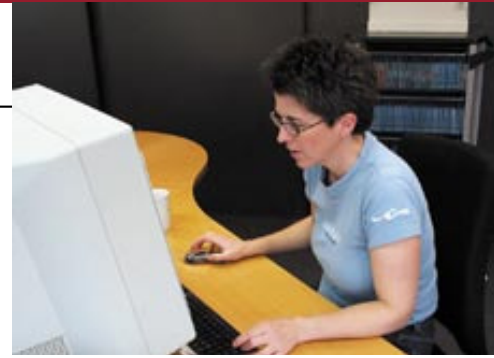


Les TIC pour faire progresser la cohésion communautaire

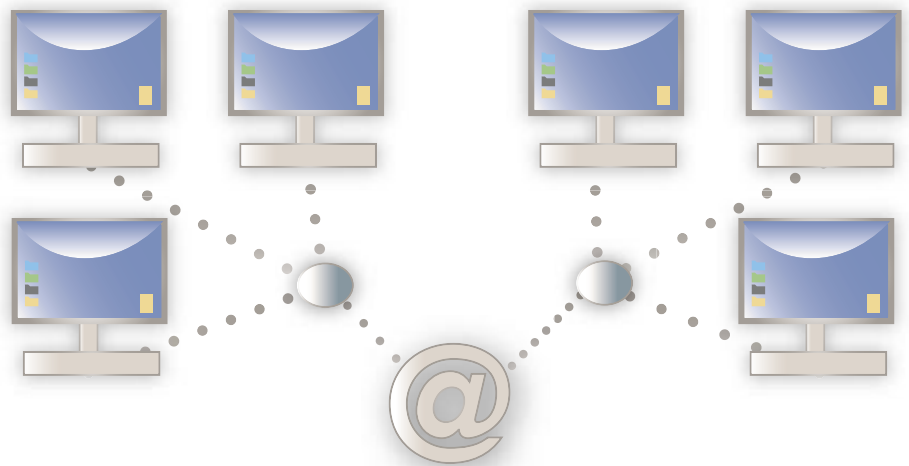


Le baromètre « INTERCOConnectés » 2006, publié dans ces colonnes en décembre dernier, est révélateur à la fois d'un fossé qui se creuse entre petites et grandes collectivités sur l'utilisation des TIC, mais également d'une faible appropriation des potentialités de l'internet par les élus et l'administration.

Jean-Paul Martinerie, consultant

Si la majorité des intercommunalités disposent aujourd'hui d'un site internet, le fait marquant est bien que moins de 40 % des communautés de plus de 10 000 habitants et seulement 11,5 % de celles dont la population est inférieure à ce seuil déclarent utiliser un intranet ou un extranet.

Revenons un instant sur les définitions de ces termes surtout familiers aux utilisateurs avertis. Sommairement, considérons qu'un intranet permet aux membres d'une même communauté de disposer d'outils et de données partagés, alors qu'un extranet mettra également en relation les membres de cette communauté avec des fournisseurs ou partenaires institutionnels. Il se déduit de ces définitions, par rapport à l'internet d'accès universel, une notion de confidentialité et de droits d'accès à ces ressources et données de travail.



Quelles fonctionnalités pour quels bénéfices ?

L'étude réalisée par l'AdCF et E-Conception.net met en évidence quelques contenus classiques des sites et réseaux des collectivités (accès à des ressources documentaires, agenda, messagerie, annuaire, gestion des ressources humaines...) qui trouvent des développements spécifi-

ques en intercommunalité: partage d'infos géographiques, gestion des équipements communautaires...

D'autres contenus peuvent bien sûr y être intégrés. Ils relèvent des besoins propres à chaque collectivité. Au-delà du renforcement évident de l'efficacité administrative, il semble important d'insister sur les bénéfices que les élus et les collaborateurs peuvent tirer de ces applications. Disposer en permanence de l'information la plus récente, communiquer en réseau, permet à chaque utilisateur d'agir plutôt que de réagir, d'être acteur plutôt que spectateur. À une époque où l'on évoque beaucoup la gestion de la relation citoyen (GRC), c'est aussi un moyen de faire remonter rapidement l'information collectée par ceux qui sont les plus proches de leurs administrés, les élus municipaux et communautaires. Enfin, l'environnement ne s'en porte que mieux, car les informations disponibles et diffusées n'ont pas à être systématiquement imprimées. Mais plus un intranet est riche, plus il sera difficile à mettre en place et à maintenir.

estimer le travail et donc le coût que représente la mise à jour de l'intranet. C'est l'une des clés de la réussite de son utilisation.

Reste alors l'aspect humain, sans doute le plus important. La mise en place d'un tel outil suppose d'abord une volonté politique: celle de permettre aux élus et à leurs collaborateurs de pouvoir disposer d'un grand nombre de ressources. Elles sont certes nécessaires à l'accomplissement des missions de chacun, mais c'est une démarche de transparence et de partage de l'information qui n'est pas neutre. Elle suppose ensuite un accompagnement soigné des utilisateurs, pour passer d'une phase d'initiation, à une phase de maîtrise de l'outil puis à une phase de développement. L'adhésion du groupe à ce projet est fondamentale, de même que la cohésion liant l'administration et les élus. Bien sûr, certains, de par leurs expériences professionnelles ou leur passion, tireront un meilleur parti des outils mis à leur disposition. Mais la simplicité des interfaces et la qualité des documents et des processus disponibles peuvent rendre cet intranet attractif pour qu'il devienne un outil essentiel au développement de l'intercommunalité.

Au dernier palmarès de l'ONU, la France se classe à la 23^e place des nations communicantes. Les intercommunalités sont un des éléments de la sphère publique susceptible de faire progresser notre pays dans ce classement. ■

Comment s'y prendre ?

La mise en place d'un intranet ou d'un extranet relève d'un triptyque composé d'un aspect technique, d'un aspect financier et d'un aspect humain.

L'aspect technique est aujourd'hui mineur. Il existe sur tout le territoire des sociétés capables de développer des projets de ce type. Il faut simplement bien les choisir en s'assurant de leur compétence et de leur pérennité. Quant à la connectivité, elle est aujourd'hui quasiment partout disponible avec des débits suffisants pour les applications développées.

L'aspect financier n'est pas négligeable. Le coût de développement du site, l'acquisition éventuelle d'équipements fixes ou mobiles pour les élus, les ressources humaines internes et externes à mobiliser sont à estimer soigneusement. Il convient également de ne pas sous-

> Étapes de mise en place d'un intranet communautaire

- 1 **Création d'un comité de pilotage**
- 2 **Décision de l'exécutif**
- 3 **Procédure marché**
 - a. Définition cahier des charges
 - b. Appel d'offres
 - c. Choix d'un prestataire
- 4 **Mise en place Intranet phase 1**
 - a. Mise en place technique
 - b. Formation des élus
 - c. Formation des administratifs
 - d. Implantation PC's
- 5 **Prise en main des utilisateurs**
 - a. Analyse des premières utilisations
 - b. Formations complémentaires
 - c. Mise au point technique
- 6 **Mise en place officielle**
- 7 **Point d'étape par trimestre**
- 8 **Intégration de nouveaux outils**

Jean-Paul Martinerie
vice-président d'agglomération
et consultant indépendant
jp@jpminterface.com